



SOCIETE ANONYME DES FAIRWAYS DE BEAUVALLON
GRIMAUD

Société Anonyme de Capital de € 3.292.898,40
Siège Social : Boulevard des Collines à Grimaud
RCS de Fréjus n°384 904 843 (92B97)

Grimaud, le 10 juillet 2026,

SA des Fairways de Beauvallon
Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Chers Actionnaires,

Conformément aux statuts et à la réglementation en vigueur, nous avons le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SA des Fairways de Beauvallon qui se tiendra :

Date : Jeudi 30 juillet 2026

Heure : 14h30

Lieu : Complexe sportif des Blaquières à Grimaud (83310)

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026 et quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
2. Affectation du résultat.
3. Absence de conventions réglementées.
4. Renouvellement de trois postes d'administrateurs et élection de trois administrateurs.
5. Approbation d'une convention régissant les rapports entre la SAFB et l'association sportive et de son document subséquent.
6. Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Modalités de participation :

- Vous pouvez assister et voter personnellement à l'Assemblée.
- Vous pouvez voter par correspondance en utilisant le formulaire joint.
- Vous pouvez donner pouvoir à un autre actionnaire pour vous représenter, en complétant et retournant le formulaire ci-joint.

Date limite de réception des votes par correspondance ou des pouvoirs : 28 juillet 2026

RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUILLET 2026

Première Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2026 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième Résolution - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 95.563,11 euros en report à nouveau.

Troisième Résolution - Absence de conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Quatrième Résolution - Renouvellement de trois postes d'administrateurs

L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs de Messieurs François Michel et Franck Lenoir sont arrivés à leurs termes et qu'il y a lieu de les renouveler.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Yves Bérard et du fait qu'il y a lieu de renouveler ce poste d'administrateur.

L'Assemblée générale est invitée à procéder à la nomination de trois administrateurs parmi les candidats suivants :

- Frank LENOIR
- François MICHEL
- Jean-Éric MERCIER
- Thierry BOUMENDIL
- Erick ROSTAGNAT
- Emmanuel LEBESLE

Les notices de présentation des candidats sont consultables sur le site internet de la Société.

Cinquième Résolution - Approbation d'une convention régissant les relations entre la SAFB et l'association sportive et de son document subséquent

L'assemblée générale approuve la convention régissant les relations entre la SAFB et l'association sportive Golf club de Beauvallon conformément aux article L122-14 et R122-8 du Code du sport et son document subséquent qui régit les modalités d'utilisations des installations sportives entre la SAFB et l'association sportive.

Sixième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.



_____ **S.A.F.B.** _____
Golf Club de Beauvallon

Bulletin de vote – Assemblée Générale Ordinaire **SA des Fairways de Beauvallon – 30 juillet 2026**

Actionnaire

Nom	
Prénom	

Choix du mode de participation (cocher une seule case)

☐ Option 1 – Vote par correspondance

☐ Option 2 – Je donne pouvoir à l'actionnaire suivant :

Nom	
Prénom	

Date : ____ / ____ / 2026

Signature : _____

Vote par correspondance

- 1. Approbation des comptes

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

- 2. Affectation du résultat

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

Société Anonyme des Fairways de Beauvallon

Siège Social : Boulevard des Collines - 83310 GRIMAUD

Tél. : 04 94 96 16 98 - Fax : 04 94 96 59 47 - golfdebeauvallon@wanadoo.fr

S.A. au capital de 3.292.898,40 € - Siret : 384 904 843 00016 - RC Saint-Tropez B384 904 843



————— **S.A.F.B** —————
Golf Club de Beauvallon

- 3. Absence de conventions réglementées

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

- 4. Élection de trois administrateurs

Choisir exactement trois candidats :

☐ Frank Lenoir

☐ François Michel

☐ Jean-Éric Mercier

☐ Thierry Boumendil

☐ Erick Rostagnat

☐ Emmanuel Lebesle

Les trois candidats cochés recevront votre voix.

- 5. Approbation de la convention SAFB / Association sportive

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

- 6. Délégation de pouvoir pour les formalités

☐ POUR ☐ CONTRE ☐ ABSTENTION

Société Anonyme des Fairways de Beauvallon

Siège Social : Boulevard des Collines - 83310 GRIMAUD

Tél. : 04 94 96 16 98 - Fax : 04 94 96 59 47 - golfdebeauvallon@wanadoo.fr

S.A. au capital de 3.292.898,40 € - Siret : 384 904 843 00016 - RC Saint-Tropez B384 904 843

SA des Fairways de Beauvallon

55 au capital de 3 292 898.40 Euros
RCS FREJUS N° 1992B40097
Siège social : Boulevard des Collines
83310 Grimaud

RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/03/2026

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/03/2026 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 2 225 903.95 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 2 084 317.93 Euros, soit une augmentation de 6.79 %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de 95 564.11- Euros, soit 4.29- % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 2 255 567.61 Euros contre 2 116 288.91 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 6.58 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 2 351 131.72 Euros contre 2 122 312.90 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 10.78 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 775 191.28 Euros et représentent 34.83 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 6.72- % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 293 815.36 Euros et représentent 13.20 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 79 511.34 Euros soit 3.57 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	1 198 680.37 -	945 911.94 =	252 768.43
Exercice en cours	1 163 022.29 -	1 390 851.63 =	227 829.34-

Soit une diminution de 480 597.77 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 95 564.11- Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	0 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	95 564.11- Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	3 292 898.40 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	1 307 300.54 Euros
- Réserve légale	:	198 715.46 Euros
- Autres réserves	:	0 Euros
- Report à nouveau	:	219 293.42- Euros
Situation nette	:	4 579 620.98 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

-Qu'un ex-salarié de la société a saisi le Conseil des Prud'hommes en date du 19 janvier 2026: Il conteste la qualification de son licenciement (faute grave) et réclame 42760€ d'indemnités brutes et 800€ au titre de l'article 700.

La société estimant que la qualification est justifiée, elle attend une issue favorable. Une provision pour risques et charges a été dotée pour 1€.

-Qu'il existait un conflit avec la SAS CO DEFFI BUSINESS qui exploitait le restaurant du Club House en location gérance: cette dernière réclamait la propriété commerciale du fonds de commerce.

Par convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 février 2026, il a été voté d'accepter la revendication de la SAS CO DEFFI BUSINESS. Peu après, la SAS CO

DEFFI BUSINESS a vendu son fonds de commerce à la SAS GC TROPEZ et un bail commercial a été conclu avec cette dernière, constatant de facto la propriété commerciale du fonds de commerce à la SAS GC TROPEZ.

- Que la situation financière de la société est très difficile: le retraitement du résultat net laisse apparaître un besoin de trésorerie non couvert sur l'exercice d'environ 100k€: ce besoin est donc puisé dans la trésorerie acquise antérieurement qui voit sa valeur diminuer. Des mesures s'imposent afin d'augmenter les recettes ou diminuer les charges ou investissements à venir.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE